

Avis 2022/01 : Changements pour le tarif social des télécommunications



©

Cet avis est écrit en « Facile à lire et à comprendre » (FALC).

Madame De Sutter est la Ministre des télécommunications.
Les télécommunications c'est les moyens pour communiquer
comme internet, la télévision ou le téléphone.



En 2021, la Ministre a fait une enquête sur internet
pour demander l'avis sur un nouveau projet de loi.



C'est un nouveau projet de loi sur le tarif social
pour internet et le téléphone.

Le tarif social c'est quand on peut payer moins cher
pour internet ou pour le téléphone.

On peut avoir le tarif social

quand on a une allocation pour son handicap.

Une allocation c'est de l'argent qu'on peut recevoir.



Dans le nouveau projet de loi,
on propose des changements pour le tarif social.
Par exemple : un tarif social pour les gsm.



La Ministre demande l'avis du CSNPH.
Le CSNPH c'est le **C**onseil **S**upérieur **N**ational
des Personnes **H**andicapées.

Le CSNPH est content.
C'est chouette d'avoir un nouveau tarif social
pour les télécommunications.
Ça fait longtemps que le CSNPH demande
d'avoir un tarif social pour d'autres services.



Le CSNPH a 2 demandes pour la Ministre :

1. Il faut avoir des abonnements de téléphone et d'internet
pas trop chers.

Il faut des prix accessibles :

- pour les familles qui ont très peu d'argent,
- pour les personnes en situation de handicap.

2. Souvent pour avoir le tarif social, il faut aller sur internet.
Pour certaines personnes, c'est parfois difficile
d'utiliser internet.
Il faut faire attention à ça.



© Ce logo a été fait par [Inclusion Europe](#)